

CONCOURS COMMUNS INTERMINISTRIELS – SECTEURS ADMINISTRATIFS, SOCIAL ET SANTÉ FORMATIONS DE PRÉPARATION AUX CONCOURS

Vous voulez vous inscrire à un concours ? *

Les dates d'inscription sont disponibles dans l'agenda

Comment s'inscrire ?

ÉTAPE 1 : Création d'un compte SUIF / Cyclades

ÉTAPE 2 : Activation du compte

ÉTAPE 3 : Inscription au concours

Après l'inscription, votre compte CYCLADES vous permet de :

- ➡ Télécharger le récapitulatif d'inscription
- ➡ Demander des pièces justificatives

Disposer des pièces justificatives

EN LIGNE dans votre espace "Mon compte"

➡ Télécharger le récapitulatif d'inscription

➡ Demander des pièces justificatives

➡ Activer votre compte

➡ Inscrire au concours

➡ Télécharger le récapitulatif d'inscription

➡ Demander des pièces justificatives

➡ Activer votre compte

➡ Inscrire au concours

➡ Télécharger le récapitulatif d'inscription

➡ Demander des pièces justificatives

Le ministère de l'Éducation Nationale organise un concours commun auquel vous pouvez vous inscrire avant le 15 mars 2022 sur le site dédié

Au moment de l'inscription, il faudra choisir le concours ainsi que l'académie souhaités .

Attention ! Le choix ne pourra plus être modifié après la clôture des inscriptions. Notez que vous pouvez vous inscrire à plusieurs reprises au même recrutement sur une même académie. Il vous est aussi possible de vous inscrire au même recrutement dans des académies différentes, ou, à plusieurs recrutements d'une même académie.

Pour s'inscrire, il faudra créer un compte sur la plateforme . Les candidats souhaitant s'inscrire à l'académie de Paris sont invités à lire [la note d'information sur les concours communs interministériels.](#)

Conservez bien le récapitulatif d'inscription qui vous sera transmis à l'issue de votre démarche d'inscription ainsi que la demande de pièces justificatives.

Petite info supplémentaire FORMATIONS : Une page dédiée à la préparation aux concours et examens professionnels des filières administrative, technique, SIC et sécurité routière est désormais disponible sur le site intranet de la DRH : <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/recrutement-et-formation/metiers-concours-preparations-aux-concours-et-examens-internes>

→ Vous y trouverez l'offre de préparation aux concours internes et examens professionnels de la SDRF, ainsi qu'un guide de préparation aux concours et examens professionnels, un guide de connexion à FOR-MI et l'accès au calendrier des concours et examens professionnels.

TOUJOURS DES ARNAQUES AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ! ATTENTION !



Les campagnes d'escroquerie sont nombreuses : Soyez vigilants et si vous êtes démarchés par téléphone, SMS, ne répondez pas ou raccrochez . Les agents publics ne s'inscrivent pas directement auprès d'un organisme de formation, c'est l'administration qui conventionne avec l'organisme . En plus, le compteur CPF des agents publics est alimenté en heures et non en euros.

Méfiez-vous donc de toute annonce vous faisant miroiter monts et merveilles !

Pour toute information, le site officiel moncompteformation.gouv.fr. permet de consulter vos droits à CPF et de rechercher des formations mais, en tant que fonctionnaire ou contractuel, vous ne pourrez ni vous inscrire à une formation directement sur ce site, ni transformer vos heures en euros.

ASSISTANCE A UN PROCHE, PARCOURS DE SOINS

Vous devez être au plus proche d'un enfant, d'un conjoint hospitalisé ... Vous devez personnellement suivre un parcours de soins.... **Savez vous qu'un partenariat existe entre le ministère de l'intérieur et la Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalières (FMAH)** qui propose des solutions d'hébergement proches de nombreux hôpitaux. Pour tous renseignements www.fmah.fr

LES DATES A RETENIR :

RESTITUTION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS à la RH avant le 31/03/2022.
S'y prendre bien avant pour la réalisation de l'entretien professionnel :
Ne pas hésiter à réclamer une date.

- 276 jours avant les **ELECTIONS PROFESSIONNELLES : 1/12/2022**



LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :

- 08/03/2022 CAPN DES A
- 10/03/2022 COMITÉ de SUIVI RPS
- 22/03/2022 CTM



Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



**FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTRE
DE L'INTERIEUR**
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91